



SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 47 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Exode des cadres et du personnel technique qualifié de tous les niveaux qui quittent les pays en voie de développement pour s'établir dans les pays développés, ses causes, ses conséquences et mesures pratiques permettant de remédier aux problèmes qui en résultent (suite) . . . . .</i>	1
<i>Point 92 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Une journée de guerre pour la paix . . . . .</i>	7
<i>Organisation des travaux de la Commission . . .</i>	8

Président: M. Richard M. AKWEI (Ghana).

POINT 47 DE L'ORDRE DU JOUR

Exode des cadres et du personnel technique qualifié de tous les niveaux qui quittent les pays en voie de développement pour s'établir dans les pays développés, ses causes, ses conséquences et mesures pratiques permettant de remédier aux problèmes qui en résultent (suite) [A/7203, chap. X, sect. B; A/7294]

1. M. LAVALLE (Secrétaire de la Commission par intérim) dit que la somme de "4 milliards de dollars" citée au paragraphe 93 du rapport du Secrétaire général (A/7294) doit se lire "1 milliard de dollars".

2. M. COX (Sierra Leone) dit que l'on a quelque peu exagéré le problème de l'exode des compétences: le départ de personnel qualifié est un aspect seulement de la migration dans son ensemble. La population de tous les grands pays comprend des gens qui ont émigré à un moment ou à un autre et qui ne sont pas considérés pour autant comme ayant pris part à un exode des compétences. Si les pays d'origine ne sont pas en mesure de donner un emploi aux personnes les plus qualifiées, on ne peut reprocher aux intéressés de décider de s'en aller dans des pays qui offrent de meilleures perspectives. Avec les moyens de communications modernes, on ne peut s'étonner de ces mouvements. Dans les pays développés, les personnes les plus qualifiées travaillent dans l'industrie, et les pays en voie de développement devraient s'efforcer de créer des emplois industriels s'ils désirent inciter leurs experts à rester.

3. M. HILLEL (Israël) dit qu'une grande part de l'inquiétude suscitée par l'exode des compétences est due à ce que l'on part de l'hypothèse que cette migration prive le pays en voie de développement de personnes dont les compétences et la formation

professionnelle sont très peu répandues. En se maintenant, la tendance actuelle compromettrait la croissance des pays en voie de développement et élargirait l'écart technique qui les sépare des pays développés. Les pays en voie de développement ont besoin d'une infrastructure scientifique et technique pour pouvoir utiliser les produits directs et indirects de la science et de la technique. Un personnel qualifié pourrait les aider à juger objectivement des besoins qu'il est le plus important de satisfaire pour favoriser le développement, car il est en mesure de connaître l'évolution récente dans des domaines divers et sait où trouver les compétences nécessaires. Les personnes instruites fournissent la plupart des cadres dirigeants d'un pays et on leur doit beaucoup de l'initiative en faveur du progrès social, économique et politique.

4. Le rapport du Secrétaire général (A/7294) indique que la tendance à émigrer est d'autant plus grande que le niveau de compétence ou de formation est élevé, et que l'offre de scientifiques et de techniciens dans les pays développés est très inférieure aux besoins, situation qui entraîne une âpre concurrence internationale pour le personnel qualifié.

5. La communauté internationale n'est pas suffisamment consciente des difficultés que rencontrent les pays en voie de développement du fait de la perte des spécialistes et des cadres dont ils ont besoin pour leur développement. Il faudrait aider ces pays à mettre sur pied leur infrastructure scientifique et technique et à offrir au personnel qualifié des conditions de nature à les retenir. Les universités et instituts des pays développés devraient collaborer avec ceux des pays en voie de développement, et des programmes d'études et de recherche entrepris dans les premiers, notamment dans des domaines tels que la médecine et l'agriculture tropicales, devraient être étendus aux seconds. Les scientifiques d'un pays en voie de développement n'ont souvent pas l'occasion de contacts avec d'autres spécialistes de la même branche. On pourrait remédier à cet inconvénient par la coopération avec les institutions scientifiques de l'étranger.

6. Les pays en voie de développement devraient étudier les suggestions formulées dans les cycles d'études du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement concernant les moyens de favoriser cette coopération. Le système de membres associés, tel qu'il est pratiqué au Centre international de physique théorique des Nations Unies à Trieste, devrait être étendu à d'autres domaines. Il conviendrait de prendre des mesures pour une planification continue de la re-

cherche par des groupes de scientifiques des pays développés et des pays en voie de développement, accompagnée d'une analyse permanente de la mise en commun des résultats. D'autres idées concernant une coopération de ce genre devraient être étudiées soigneusement.

7. Les études entreprises sous les auspices des Nations Unies ont fait prendre conscience des problèmes que les pays en voie de développement rencontrent dans leurs efforts pour conserver leur personnel qualifié ou pour l'amener à revenir, une fois terminées les études à l'étranger. L'exode des compétences est parfois le résultat de l'absence d'une planification efficace, qui a conduit à la surproduction dans certaines spécialités et à la sous-production dans d'autres. Le système d'enseignement dans un pays en voie de développement peut ne pas coïncider avec les besoins de développement, et les connaissances acquises à l'étranger sont souvent mal adaptées aux conditions locales.

8. La coordination de la planification de la main-d'œuvre et de l'éducation avec celle du développement est souvent le meilleur moyen d'éviter le départ du personnel qualifié. Il faudrait entreprendre des études en vue d'incorporer les nouvelles compétences dans le processus de développement, et l'éducation ainsi qu'une utilisation efficace des forces humaines devraient être l'un des objectifs nettement définis de la politique nationale. Cette intégration est particulièrement importante en ce qui concerne le personnel de niveau intermédiaire. Une part considérable du programme de formation d'Israël pour les étudiants des pays en voie de développement est consacrée à la formation d'un corps de techniciens du niveau intermédiaire, que l'on prépare à prendre des postes de responsabilité dans leurs pays respectifs. On insiste sur les travaux pratiques et l'observation sur le terrain, tandis que les études théoriques sont axées sur les conditions dans les pays d'origine. On enseigne également aux stagiaires à former d'autres personnes à leur retour. Ils peuvent être intégrés dans des projets déjà en cours d'exécution dans leur pays en prenant la relève des experts israéliens. Ces projets intégrés ont l'avantage d'assurer l'exécution efficace des projets par le personnel local ainsi formé, une fois la mission des experts étrangers terminée.

9. Se référant aux suggestions contenues dans le chapitre IX du rapport du Secrétaire général (A/7294), M. Hillel dit que, avant d'examiner les moyens de surmonter des difficultés particulières, il faut concentrer l'attention sur quelques questions fondamentales. La première est la nécessité d'incorporer des plans soigneusement établis pour l'éducation et la formation dans les plans de développement d'ensemble. Deuxièmement, il ne suffit pas que les pays développés compensent par une assistance matérielle les pertes subies par les pays en voie de développement du fait de l'exode des compétences; seules une coopération intensive et une aide directe dans la formation du personnel peuvent remédier à la situation. Enfin, il faut une action internationale concertée, par l'intermédiaire des Nations Unies et des autres organisations internationales, pour dresser l'inventaire du personnel qualifié et

favoriser la science et la technique dans les pays en voie de développement. Il faudrait rechercher un accord de principe sur ces questions fondamentales, ce qui faciliterait la solution de problèmes plus particuliers, tels que la nécessité d'une assistance substantielle de la part des pays développés pour créer de nouvelles institutions de développement qui offriraient au système d'enseignement du personnel international compétent (*ibid.*, par. 128); celle d'étendre, dans la mesure du possible, les programmes d'études et de recherche des principaux pays développés à certains centres appropriés des pays en voie de développement (*ibid.*, par. 129); et celle d'atténuer l'isolement du personnel qualifié dans les pays en voie de développement par la création de centres qui offriraient aux scientifiques et aux autres spécialistes de plus grandes possibilités d'études et de recherche (*ibid.*, par. 132).

10. M. BATYOK (République socialiste soviétique d'Ukraine) dit que les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine ont devant eux la lourde tâche de former les 400 000 ingénieurs et scientifiques et le million de techniciens dont ils auront besoin vers 1975. Bien que la responsabilité de la formation incombe au premier chef à ces pays, ils auront besoin d'une assistance substantielle de la part de la communauté internationale et de l'assurance que les pays développés n'inciteront pas les étudiants à rester, leurs études une fois terminées. La RSS d'Ukraine s'est toujours acquittée de ses obligations dans l'assistance qu'elle a donnée. Des 250 stagiaires dans l'industrie métallurgique formés en 1968 sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, 105, originaires de 17 pays en voie de développement suivaient des cours en RSS d'Ukraine. Pendant la première Décennie des Nations Unies pour le développement, quelque 10 000 étudiants des pays en voie de développement ont étudié dans ce pays et sont retournés dans leur pays d'origine pour y contribuer au développement. La formation est donnée dans les usines et dans des instituts de recherche scientifique. Mais l'exode des spécialistes des pays en voie de développement vers les pays capitalistes pourrait rendre vains ces efforts. Plus de la moitié des scientifiques, des ingénieurs et des médecins qui ont émigré aux Etats-Unis en 1967 venaient des pays en voie de développement.

11. M. Batyok rappelle une proposition formulée par un savant de Cambridge en vue de la conclusion d'un accord international destiné à empêcher l'exode des compétences. L'ancien Ministre d'Etat du Royaume-Uni au Département de l'éducation et de la science, lord Bowden, a déclaré que la formation d'un scientifique coûtait approximativement 20 000 livres mais que sa valeur, une fois formé, était de 250 000 livres. Beaucoup de pays de l'Europe occidentale ont essayé de compenser l'exode de leur personnel qualifié aux dépens des pays en voie de développement. Lord Bowden poursuivait en disant que le Service national de santé du Royaume-Uni s'effondrerait si les hôpitaux étaient privés des services des médecins immigrants. Les ingénieurs indiens et africains occupent également des postes importants, autrefois détenus par du personnel britannique qui a émigré aux Etats-Unis. Les services

de spécialistes étrangers sont l'un des principaux facteurs de l'économie des Etats-Unis, qui drainent ainsi les ressources déjà maigres des pays en voie de développement. D'après les chiffres publiés par le Congrès des Etats-Unis, 7 900 scientifiques et autres spécialistes ont émigré dans ce pays au cours de l'année précédente, représentant un bénéfice financier de 4 milliards de dollars.

12. Il est permis de douter de l'argument selon lequel l'exode des compétences serait dans l'intérêt de l'humanité. Lord Bowden a fait observer que 75 p. 100 des programmes de recherche des Etats-Unis étaient concentrés dans l'aéronautique et les armements. La plupart des ingénieurs et des scientifiques, au lieu de contribuer au développement économique de leurs pays, sont recrutés pour la course aux armements. Les Nations Unies devraient faire en sorte que les pays en voie de développement puissent conserver le personnel technique dont ils ont besoin.

13. M. Batyouk rappelle les propositions de la Conférence générale de l'OIT, à sa cinquante et unième session, tendant à ce que les conséquences économiques et sociales de l'exode des compétences soient étudiées et à ce que l'on prenne des mesures pour arrêter cet exode, ainsi que les mesures proposées à la Conférence générale de l'UNESCO.

14. La délégation de la RSS d'Ukraine ne peut accepter la conclusion, contenue aux paragraphes 116 et 117 du rapport du Secrétaire général (A/7294), qu'il n'est ni possible ni souhaitable de formuler une recommandation unique et radicale tendant à résoudre le problème de l'exode des compétences. Certes, les mouvements de migration normaux se poursuivront, mais l'exode des compétences est un phénomène anormal auquel il faut mettre fin. Les Etats-Unis ont dit clairement qu'ils étaient heureux d'accueillir les scientifiques et spécialistes étrangers, dont l'immigration est sans rapport avec le mouvement général de migration. Les Nations Unies devraient défendre le droit des pays en voie de développement à recevoir compensation pour les dommages causés à leur économie par la perte de leur personnel qualifié. Les gouvernements des pays qui profitent de l'exode des compétences devraient être invités à empêcher ce mouvement et à reconnaître l'obligation des étudiants de retourner dans leur pays pour y contribuer au développement.

15. La délégation de la RSS d'Ukraine accepte les conclusions des paragraphes 118 à 134 du rapport et appuiera toute mesure tendant à mettre fin à un phénomène qui rend vains les efforts nationaux et internationaux pour former le personnel des pays en voie de développement.

16. M. GARCIA PINTOS (Uruguay) cite certaines statistiques sur le nombre d'étudiants qui reçoivent un enseignement primaire, secondaire et supérieur gratuit en Uruguay, pays qui, comme beaucoup d'autres, souffre de l'exportation de son patrimoine culturel et, par suite, d'un retard dans son développement. Le rapport du Secrétaire général (A/7294) est donc un document important, et le projet de constituer un comité délibérant, comme l'envisage l'UNITAR, est une heureuse initiative.

17. En 1967 et 1968, l'Uruguay a assisté à un vaste exode de ses ressortissants, particulièrement de ses chimistes, de ses architectes et de ses comptables, qui n'est pas mentionné dans le rapport. Les architectes ont quitté le pays parce qu'il n'y avait pas assez à construire et les ingénieurs par suite du nombre insuffisant de travaux de génie civil à réaliser. Il y a un marché florissant à l'étranger pour les spécialistes et, si certains quittent leur pays pour des raisons politiques, la plupart des émigrants sont de jeunes spécialistes qui ne peuvent trouver le milieu professionnel qui leur convient.

18. L'exode du personnel qualifié des pays en voie de développement est une exportation gratuite et invisible qui équivaut à une subvention aux pays développés, et l'on pourrait soutenir que ces derniers devraient contribuer aux frais de formation de leurs immigrants récents.

19. Les pays en voie de développement sont désavantagés de deux manières: ils ne sont pas remboursés des dépenses qu'ils ont faites pour la formation de ces émigrants, et ils perdent une contribution future à leur développement économique. La perte indirecte pour le développement est vraisemblablement énorme, et l'écart entre les nations riches, particulièrement les Etats-Unis — qui sont le principal bénéficiaire — et les nations pauvres va en s'accroissant. La seule compensation est l'échange de renseignements techniques et l'acquisition d'une expérience technique par les émigrants qui retourneront peut-être plus tard dans leur pays.

20. Malgré les pertes qui résultent pour les pays en voie de développement de l'exode des compétences, ce serait une erreur pour eux que de forcer leurs ressortissants à rester dans leur pays s'ils sont incapables de leur offrir des perspectives d'avancement. Cette manière d'agir serait incompatible avec la Déclaration universelle des droits de l'homme.

21. Il faut aborder le problème de façon plus positive; en favorisant l'industrialisation et le progrès économique des pays en voie de développement, la communauté internationale supprimerait plusieurs des causes d'insatisfaction et découragerait le personnel qualifié d'émigrer.

22. M. KHANACHET (Koweït) estime que l'une des pires caractéristiques de l'exode des compétences est que les spécialistes qui émigrent ainsi, et principalement les ingénieurs, les scientifiques et les médecins, sont précisément ceux dont les pays en voie de développement peuvent le moins se passer. Malheureusement, ce fait est totalement méconnu par les pays développés dont les politiques, fondées sur l'égoïsme, défavorisent, en se faisant toujours plus sélectives, l'immigration de travailleurs non qualifiés, dont le départ serait avantageux pour les pays en voie de développement.

23. Cependant, les pays en voie de développement eux-mêmes sont en partie responsables de cette situation: une planification inadéquate de la main-d'œuvre se traduit souvent par un excédent de compétences dans un secteur et une insuffisance de compétences dans un autre, de sorte que le personnel qualifié ne se voit pas offrir d'emplois intéressants. Cet état de choses s'améliorera proba-

blement avec le temps. Pourtant, même lorsque les pays en voie de développement organisent des programmes adéquats d'enseignement et de formation, leurs moyens restent sans comparaison avec ceux des pays développés, qui devront les aider en mettant à leur disposition leurs connaissances techniques et leur expérience.

24. L'une des raisons de l'exode des compétences tient évidemment à l'insuffisance des débouchés pour le personnel qualifié. Seul, le développement économique pourrait créer des possibilités d'emploi intéressantes, mais sans personnel qualifié le développement restera forcément à la traîne. Ce cercle vicieux a ceci de tragique que les émigrants appartiennent aux classes les plus instruites, dont les membres sont très probablement, en puissance, les promoteurs du développement économique, social et politique, et les futurs dirigeants du pays. Une solution partielle serait que les pays développés encouragent l'immigration de la réserve de travailleurs non qualifiés des pays en voie de développement, qui sont pour la plupart en chômage.

25. Dans son rapport (A/7294), le Secrétaire général a soigneusement analysé le problème et présenté nombre de suggestions intéressantes, comme celle d'une planification coordonnée de la main-d'œuvre liée à des programmes d'enseignement et de formation dans les pays en voie de développement, mais il a omis de recommander aux pays développés d'adopter une politique d'immigration qui mette fin à cet exode ou le ralentisse.

26. M. PINHEIRO (Brésil) rappelle que sa délégation a participé activement à la rédaction de la résolution 2320 (XXII) de l'Assemblée générale, qui a contribué à attirer davantage l'attention sur l'exode des compétences. Le rapport du Secrétaire général (A/7294) devrait être complété par d'autres données statistiques, à mesure qu'elles seront disponibles. M. Pinheiro estime, lui aussi, que l'exode des compétences est lié au manque de possibilités de pleine utilisation des compétences et au manque de moyens de recherche des pays en voie de développement.

27. Les pays en voie de développement ont toujours eu tendance à développer surtout l'enseignement du droit et des sciences sociales, au détriment de celui des autres disciplines scientifiques et de la technique, de sorte que la formation en vue du développement a été relativement négligée jusqu'à une date récente. Les rares techniciens et scientifiques dont disposent ces pays émigrent presque tous dans d'autres pays, à la recherche de meilleures possibilités, privant ainsi les pays en voie de développement de leur compétence particulière et de futurs dirigeants. Il convient de prendre des mesures concertées afin d'atténuer les effets nuisibles de cette migration. En fin de compte, c'est aux pays en voie de développement qu'il incombe de mettre un terme à cette migration, en améliorant l'enseignement dans le secteur du développement et en offrant de meilleures possibilités d'emploi et une rémunération plus adéquate. En attendant, l'écart scientifique et technique continuera à s'élargir si les pays développés ne coopèrent pas pour transférer leurs techniques et créer des institutions régionales ou nationales où seront élaborées des techniques adaptées aux condi-

tions et aux ressources locales. La coopération des pays développés sera également nécessaire pour faire en sorte que le personnel qui y reçoit une formation n'y reste pas ensuite.

28. Le conflit apparent entre la liberté individuelle et l'intérêt national serait résolu si les pays en voie de développement offraient les encouragements appropriés, le plus efficace étant une économie diversifiée et en voie d'expansion. Le Brésil prend des mesures spécifiques et est en voie de réussir à renverser la tendance. Les universités accordent une importance croissante au développement. Une activité économique et une industrialisation accrues fournissent des possibilités d'emploi, et le fait que les entreprises privées se disputent le personnel qualifié entraîne un relèvement graduel des traitements. Le gouvernement prend des dispositions pour favoriser le retour des ingénieurs et des scientifiques. Toutes ces mesures n'ont cependant qu'un caractère préliminaire; la coopération internationale sera ensuite nécessaire. Il convient que les organismes des Nations Unies poursuivent leurs études sur ce sujet.

29. M. CARANICAS (Grèce) estime que le rapport du Secrétaire général (A/7294) a éclairé le problème, que la Grèce connaît bien. L'exode des compétences remonte à l'ancienne Crète; l'Europe médiévale connaissait aussi ce phénomène, à en juger par une loi adoptée par la ville de Bologne en 1432, qui frappait de mort toute personne reconnue coupable d'avoir attiré dans une autre ville des professeurs d'université. Les manifestations actuelles du problème vont de l'interdiction apportée à l'émigration et aux voyages à l'étranger, aux pressions exercées par les agents recruteurs américains sur les spécialistes du Royaume-Uni.

30. Du point de vue financier, les frais de cet exode sont très lourds: les 100 000 émigrants européens hautement qualifiés ont dû coûter à leur pays environ 2 millions de dollars de frais de formation au total. En 1967, 42 000 spécialistes et techniciens ont émigré du seul Royaume-Uni. Toutefois, la Grèce est opposée à des mesures artificielles de freinage, étant donné que la liberté de mouvement est un droit fondamental de l'homme, auquel on ne doit pas apporter de restriction. En outre, cet exode offre certaines compensations. Les émigrants qui retournent dans leur pays lui rapportent des compétences et une expérience très utiles. C'est ainsi que les spécialistes chinois de physique nucléaire qui ont été formés aux Etats-Unis ont permis à la Chine de devenir une puissance atomique et que de nombreux Grecs ont acquis une expérience utile en travaillant dans l'industrie allemande.

31. Bien que l'exode des compétences varie d'un pays à l'autre, ses causes essentielles sont d'ordre financier. Le barème des traitements aux Etats-Unis est de deux à trois fois plus élevé que celui des pays européens, qui est lui-même de 5 à 10 fois supérieur à celui de l'Asie. Les autres attraits importants sont notamment les avantages sociaux indirects, de meilleures conditions de travail et un travail intéressant. La République de Corée a mis sur pied son programme de recherche nucléaire en encourageant les Coréens travaillant aux Etats-

Unis à revenir dans leur pays. Elle leur a offert de meilleurs moyens de recherche, une meilleure position sociale et une rémunération plus élevée. Trente jeunes diplômés chiliens en économie politique ont refusé récemment des offres d'emploi aux Etats-Unis, pays où ils avaient reçu leur formation, pour retourner dans leur pays, où leur propre université leur a offert des postes.

32. Il est vrai que 50 p. 100 des médecins travaillant dans le Service national de santé du Royaume-Uni sont des Indiens ou des Pakistanais et que, sur les 76 médecins qui ont obtenu leur diplôme au Dahomey, 58 travaillent en France, mais il est incorrect de croire que l'exode des compétences est un problème qui concerne seulement les pays en voie de développement. Il y a également une émigration importante (particulièrement de scientifiques) du Royaume-Uni et des pays de race blanche du Commonwealth vers les Etats-Unis, dont la dernière loi sur l'immigration encourage cet exode. Les six pays de la Communauté économique européenne prennent aussi conscience du fait qu'ils deviennent importateurs de découvertes et exportateurs de compétences.

33. Puisque les Etats-Unis sont le principal bénéficiaire de l'immigration des spécialistes, on peut soutenir qu'ils devraient s'engager à subvenir à leurs propres besoins à l'avenir et à encourager un plus grand nombre de leurs étudiants à étudier les disciplines techniques les plus complexes plutôt que les arts libéraux.

34. Cependant, c'est aux pays en voie de développement eux-mêmes qu'il incombe de trouver une solution; ils doivent innover et prendre des mesures hardies, en particulier améliorer les conditions d'emploi du personnel qualifié et l'inciter ainsi à rester dans son pays d'origine. Comme l'a dit le représentant d'Israël, il convient que ces pays envisagent aussi d'établir des programmes de formation pour contrebalancer les pertes qu'ils subissent par l'émigration.

35. La délégation grecque a noté les conclusions et les solutions proposées dans le rapport du Secrétaire général (voir A/7294, par. 112 à 135) et considère que la proposition d'établir des services nationaux d'orientation professionnelle (*ibid.*, par. 134) est probablement plus réalisable que celle de créer un corps international de personnel qualifié à des fins de développement (*ibid.*, par. 131).

36. M. GOLDSCHMIDT (Etats-Unis d'Amérique) dit que son gouvernement est très préoccupé par le problème de l'exode des compétences et qu'il a procédé, ainsi que différentes institutions publiques et privées, à des recherches détaillées sur ce sujet. Certains résultats ont été communiqués au Secrétaire général pour l'établissement de son rapport (A/7294). Ce rapport montre que les Etats-Unis ont fait plus d'efforts que la plupart des autres pays pour établir des statistiques sur ce phénomène.

37. Les Etats-Unis envisagent ce problème non seulement sous l'aspect des mouvements à l'échelle mondiale, mais aussi à l'intérieur même des Etats-Unis. Il se produit un courant naturel des talents

d'une région à l'autre selon les conditions économiques et sociales. Le Gouvernement américain souhaite une économie équitablement répartie, c'est pourquoi il a lancé des programmes destinés à aider les régions du pays d'où l'exode semble trop intense. Néanmoins, il considère que c'est là un problème humain. Les mouvements des hommes dans le monde pendant le dernier millénaire traduisent une impulsion humaine spontanée, et les Nations Unies ont bien fait de reconnaître, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, que l'être humain a le droit de circuler librement.

38. Les Etats-Unis ont sans aucun doute bénéficié de ces mouvements dans le passé. Le représentant de la Grèce a laissé entendre que les planificateurs américains de l'enseignement devraient faire en sorte que les citoyens américains reçoivent une formation leur permettant d'effectuer le travail fait à l'heure actuelle par des étrangers. Il n'existe pas de disciplines dans lesquelles des étrangers remplacent systématiquement des Américains. Les Etats-Unis croient que ces étrangers viennent spontanément. Aux termes de la législation américaine, les étrangers qui viennent étudier aux Etats-Unis ne peuvent pas y revenir avant un délai de deux ans après la fin de leurs études.

39. La loi des Etats-Unis sur l'immigration et sur la nationalité, telle qu'elle a été amendée en 1965, n'avait pas pour objet d'attirer les scientifiques et les savants aux Etats-Unis, mais d'abolir les préjugés raciaux et ethniques de l'ancienne législation, et de poser des principes plus proches de la vraie tradition américaine, qui veut qu'on ne demande pas à un homme d'où il vient, mais ce qu'il est et ce qu'il sait faire. Cette loi facilitera l'immigration des cadres venus des pays en voie de développement puisqu'elle les met maintenant sur un pied d'égalité avec ceux des pays plus développés. Cependant, elle aura, dans l'ensemble, pour conséquence de diminuer le nombre total des cadres s'installant aux Etats-Unis, notamment en provenance de l'Europe occidentale. Au moment où la loi a été adoptée, elle affirmait le principe de la liberté de circulation et de la non-discrimination comme étant le meilleur moyen d'assurer l'épanouissement de l'individu et la véritable maturité des Etats-Unis eux-mêmes. La loi a supprimé le système des contingents selon l'origine nationale et reconnu officiellement son incompatibilité avec les traditions américaines. Il n'est plus vrai que les habitants de certains pays sont moins bien accueillis que ceux d'autres pays, et les contingents arbitraires qui avaient pour effet de diviser les familles ont disparu. La loi limite à 120 000 le nombre d'immigrants en provenance des pays de l'hémisphère occidental, et à 170 000 les autres. Elle a notamment pour conséquence de permettre l'entrée des parents d'immigrants déjà devenus citoyens américains, et il y a eu 180 000 demandes aux termes de cette règle. Cent mille sont acceptées chaque année, et il faudra donc quelque temps pour s'occuper des demandes non satisfaites.

40. Le rapport du Secrétaire général ne contient pas de statistiques suffisantes sur les mouvements

de population, et il faudra plus tard des statistiques plus détaillées pour un grand nombre d'autres régions du monde. Cependant, la gravité du problème que pose l'émigration de gens ayant fait des études et qui quittent des pays où l'on a vraiment besoin d'eux pour se rendre dans des pays où ils sont moins nécessaires ne fait aucun doute. Le système des Nations Unies pour l'aide au développement constitue un effort pour résoudre ce problème, et les statistiques du rapport sur le courant inverse montrent qu'il n'est pas sans effet. La condition essentielle est d'établir, dans leur propre pays, une base institutionnelle pour les gens qui ont fait des études.

41. Les programmes bilatéraux des Etats-Unis ne sont pas exclusivement axés sur l'éducation, mais aussi sur la construction d'écoles, de laboratoires et d'institutions gouvernementales qui procurent un milieu de travail approprié pour les gens qui ont reçu une formation. Les recherches effectuées aux Etats-Unis sur cette question ont montré que l'exode des compétences n'est pas seulement une question d'argent: il importe également que les travailleurs qualifiés trouvent un lieu de travail doté du matériel qu'on les a formés à utiliser. Ce n'est que lorsque de grands laboratoires de recherche ont été créés dans les universités du sud et de l'ouest des Etats-Unis que l'exode des compétences vers l'est du pays a été arrêté, et même inversé. Les chercheurs scientifiques travaillent aujourd'hui aussi volontiers dans ces laboratoires que dans ceux du nord-est. Pour pouvoir garder leur personnel qualifié, les pays devraient s'efforcer de favoriser l'initiative individuelle, de stimuler le développement des institutions et d'aider à créer des encouragements.

42. M. Goldschmidt sait par expérience personnelle que l'Iran a fait face, il y a 10 ans, à un problème extrêmement grave causé par la perte de son personnel qualifié. Les Iraniens ayant reçu une formation à l'étranger ont constaté à leur retour que leur formation n'était pas adaptée aux possibilités d'emploi qui s'ouvraient dans ce pays en développement rapide. Mais le Gouvernement iranien a procédé à une enquête sur la main-d'œuvre de niveau élevé pour évaluer les besoins, compte tenu des plans futurs de développement, de façon à pouvoir conseiller les étudiants allant à l'étranger sur les qualifications qui leur seraient nécessaires, assurant ainsi qu'ils trouveraient à leur retour la possibilité de mettre en pratique ce qu'ils auraient appris. Les résultats ont été remarquablement heureux.

43. Les étudiants boursiers des Etats-Unis doivent retourner chez eux pendant deux ans, mais si on n'utilise pas convenablement leurs capacités pendant cette période, ils tendent à repartir pour l'étranger. Toutes les promesses et les engagements sont inutiles si les dispositions institutionnelles du pays d'origine ne leur permettent pas d'appliquer de façon convenable les fruits de leur formation. L'idéal serait d'organiser la formation en fonction des possibilités connues d'emploi dans le pays d'origine. Lorsque les institutions des pays en voie de développement seront en mesure d'absorber leur personnel qualifié,

l'exode des compétences se réduira au petit nombre de gens qui vont de pays en pays pour perfectionner leur éducation.

44. Pendant la dernière année scolaire, 100 000 étudiants étrangers ont suivi les cours d'universités américaines, dont 44 000 au niveau de la licence. De plus, 24 000 à 25 000 cadres et techniciens ont immigré aux Etats-Unis, 7 900 venant des régions sous-développées. Les étudiants étrangers ont donc été 4 fois plus nombreux que les cadres immigrants, et 12 fois plus nombreux que les immigrants venus de pays en voie de développement. Pendant la même période, le nombre total des entrées a dépassé 300 000, dont moins de 10 p. 100 dans la catégorie des cadres et du personnel technique.

45. Il faut également noter que moins de 5 p. 100 des étudiants formés aux Etats-Unis y restent. Le Gouvernement américain a pris des mesures en vue de maintenir ce chiffre à ce niveau: non seulement il oblige les étudiants à quitter les Etats-Unis, mais il les encourage à rentrer chez eux en aidant à créer dans leur propre pays le milieu de travail convenable. Ces mesures sont destinées à assurer que l'exode des compétences ne nuise pas aux pays que les Etats-Unis s'efforcent d'aider. Depuis 1949, environ 100 000 étudiants ont bénéficié aux Etats-Unis, grâce à des mesures du gouvernement et à des programmes d'assistance, d'une formation dans les domaines de l'industrie, de l'enseignement, de la santé, des sciences de l'ingénieur et des sciences atomiques, mais tous, à l'exception de 0,625 p. 100, ont regagné leur pays.

46. L'exode des compétences est un aspect fondamental du problème du développement, car il est difficile de garder de la main-d'œuvre qualifiée dans un pays économiquement faible, politiquement instable ou constitué en société fermée. Les gens qui ont fait des études doivent trouver un milieu approprié, une liberté intellectuelle suffisante, des programmes et des politiques énergiques pouvant améliorer l'enseignement et la recherche au niveau supérieur, ainsi que les activités sociales qui leur conviennent, faute de quoi le pays perdra de sa substance. Certains des citoyens les plus éminents des Etats-Unis sont des hommes qui ont quitté leur pays d'origine pour des raisons de ce genre.

47. Les discussions sur ce point ont été extrêmement utiles, car elles ont mis en relief le facteur humain. L'objectif du développement est d'édifier une économie où les gens instruits puissent trouver la place qui leur revient; les intellectuels sont nécessaires au développement, mais la réciproque est également vraie.

48. M. VARELA (Panama) déclare que la position du Panama en ce qui concerne l'exode du personnel spécialisé reste telle qu'elle a été définie il y a quelques années dans les déclarations faites à la Deuxième Commission et au Comité économique du Conseil économique et social, à savoir que l'exode des compétences est partie intégrante du problème du sous-développement. A mesure que le développement se poursuit, l'exode des compétences diminuera, car le personnel spécialisé pourra trouver dans son propre pays des emplois bien rémunérés,

une expérience professionnelle accrue et de meilleurs niveaux de vie. On ne peut traiter le problème en recourant à des mesures artificielles, puisqu'au niveau international toute action de ce genre pourrait bien entrer en conflit avec les principes constitutionnels propres à chaque pays.

49. M. Varela ne partage pas l'idée exprimée par le Secrétaire général au paragraphe 127 de son rapport (A/7294), selon laquelle les pays développés qui ont bénéficié de l'immigration de spécialistes de formation universitaire des pays en voie de développement devraient se considérer dans l'obligation d'aider ces derniers à améliorer leurs possibilités en matière d'enseignement, car une telle action pourrait, en fait, contribuer à l'exode des compétences. Le paragraphe 120 serre le problème de plus près, car il y est fait état de la nécessité pour les pays en voie de développement d'élaborer une politique en matière d'éducation. Au Panama, comme dans beaucoup d'autres pays en voie de développement, une grande partie du budget prévu pour le développement est consacrée à former un personnel qui, par la suite, ne peut trouver de débouchés convenables ou bien se trouve sous-employé et décide donc d'émigrer.

50. Faisant allusion aux paragraphes 128 et 131 du rapport, M. Varela trouve que chaque nouveau problème a pour conséquence la création d'un nouveau centre international. Il y a danger à mettre sur pied trop d'offices internationaux, car il se peut que la bureaucratie internationale absorbe le personnel spécialisé dont certains pays ont le plus grand besoin. Il pourrait être très intéressant d'étudier si le recrutement de personnel spécialisé par les organisations internationales n'influe pas en fait sur le rythme de développement de ces pays.

51. Le Secrétaire général a négligé d'examiner dans son rapport la question du retour des spécialistes de formation universitaire dans leur propre pays; on ne dispose d'aucune statistique à ce sujet. De 1962 à 1967, environ 11 000 personnes ont émigré du Panama aux Etats-Unis, mais seulement 600 d'entre elles environ représentaient un personnel spécialisé, et, parmi elles, il n'y avait que 25 médecins, catégorie de spécialistes dont le Panama a le plus grand besoin. D'après ce que M. Varela sait au sujet de beaucoup de ces médecins, ils n'ont aucunement l'intention de demeurer en permanence aux Etats-Unis; leur but est d'y rester pendant cinq années au plus, de manière à accroître leurs connaissances, et ensuite de revenir au Panama. Cela montre bien que le problème est extrêmement complexe et qu'on a besoin de plus d'informations statistiques. Mais aucune nouvelle information ne peut changer le fait que l'exode des compétences est un problème du développement, et que c'est aux pays en voie de développement de modifier la situation nationale pour que le personnel spécialisé ait plus de raisons de rester chez lui.

#### POINT 92 DE L'ORDRE DU JOUR

Une journée de guerre pour la paix  
(A/7183 et Add.1, A/C.2/L.1029)

52. M. HUOT SAMBATH (Cambodge) présente le projet de résolution A/C.2/L.1029. Comme l'indique

ce texte, les Etats Membres des Nations Unies se sont engagés à favoriser le progrès social et à créer de meilleures conditions de vie dans tous les pays, et ils ont renouvelé cette détermination à l'Assemblée générale par les résolutions 724 A (VIII) du 7 décembre 1953 et 1837 (XVII) du 18 décembre 1962. Malheureusement, l'évolution de la situation au cours des dernières années indique que, avant longtemps, le monde ne pourra plus espérer un désarmement général et complet sous contrôle international efficace, qui doit libérer des fonds pour le progrès de l'humanité. La course aux armements classiques et nucléaires à laquelle se livrent les grandes puissances continue d'engloutir des sommes énormes.

53. Le Cambodge continue à espérer un désarmement général et complet, mais il considère qu'on ne peut attendre d'y être parvenu pour résoudre les grands problèmes posés par la maladie, la faim, la misère et l'analphabétisme. Le Cambodge a le privilège de ne point connaître ces fléaux, mais en tant que membre du tiers monde, il doit attirer l'attention de l'Organisation des Nations Unies sur les problèmes angoissants du sous-développement qui représentent une menace à la paix du monde et à l'avenir de l'humanité. Il est permis de prévoir pour la fin du XXème siècle un monde de 6 milliards d'habitants, comprenant 80 p. 100 de sous-alimentés, voire d'affamés, et 20 p. 100 de riches vivant dans l'opulence. Il est évident que les deux groupes ne peuvent coexister en paix.

54. De grands progrès ont été accomplis dans l'utilisation de l'énergie atomique et dans la conquête de l'espace, mais on n'a fait que peu de choses pour vaincre les fléaux médiévaux dont souffrent des peuples entiers. L'Organisation des Nations Unies a fait beaucoup pour soulager la souffrance humaine, mais ses ressources ne sont jamais suffisantes. Dans l'introduction à son rapport annuel sur les travaux de l'Organisation<sup>1/</sup>, le Secrétaire général attire l'attention sur ce problème, en particulier dans les paragraphes 62, 68 et 86. Si les principes de charité et de justice invoqués par les grandes religions et idéologies du monde signifient quelque chose, les Etats Membres doivent regarder certaines réalités en face. En tant que nation bouddhiste, le Cambodge adresse un appel à tous les pays pour qu'ils viennent en aide à l'humanité déshéritée. C'est pourquoi la délégation cambodgienne appuie le projet de résolution et demande à tous les Etats Membres de consacrer une journée du budget affecté aux dépenses militaires pour soulager la misère d'une partie de l'humanité. Dans l'attente du jour où la race humaine sera enfin libérée du fardeau écrasant des armements, cet engagement serait une lueur d'espoir pour des milliards d'êtres vivants. Il pourrait faire beaucoup sans modifier en rien l'équilibre des forces militaires; il instaurerait la confiance dans les Nations Unies et manifesterait, mieux que ne le feraient des mots, la signification qu'elles accordent à la solidarité et à la fraternité internationales.

55. On a estimé que les budgets annuels consacrés aux armements s'élèvent à environ 180 milliards de dollars. Une journée d'un tel budget pourrait,

<sup>1/</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-troisième session, Supplément No 1A (A/7201/Add.1).

si on le consacrait à des fins pacifiques, soulager immédiatement les souffrances de millions d'êtres humains et représenterait un authentique investissement dans le domaine des ressources humaines, base de tout progrès ultérieur. On n'aurait besoin d'aucun nouveau dispositif, il suffirait d'un fonds spécial géré par le Secrétaire général conjointement avec les institutions spécialisées. Pour le moment, l'ONU ne dispose d'aucun moyen spécifique pour combattre les grands fléaux que sont la maladie, la faim, la misère et l'analphabétisme. La procédure simplifiée qu'on envisage permettrait de bien répondre à la nécessité urgente d'une action coordonnée à grande échelle pour combattre ces fléaux; elle éviterait les délais inhérents aux procédures classiques et permettrait une action prompte et efficace.

#### Organisation des travaux de la Commission

56. Le PRESIDENT expose le programme de travail envisagé pour la semaine commençant le 2 décembre.

57. M. OLSEN (Danemark), se référant au point 34 de l'ordre du jour (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement), dit qu'on soumettra à la Commission un projet de résolution (A/C.2/L.1022) ayant trait à la suspension de la participation de l'Afrique du Sud à la CNUCED. Sa délégation a l'impression, que partagent d'autres délégations, que l'on soulève des problèmes juridiques et constitutionnels, en particulier en ce qui concerne les Articles de la Charte des Nations Unies ayant trait aux droits des Etats Membres. En conséquence, M. Olsen demande si le Conseiller juridique ne pourrait pas faire une déclaration à ce sujet, de préférence par écrit, pour que la Commission dispose de toutes les informations pertinentes et puisse se prononcer en connaissance de cause quand elle abordera cette question.

58. Le PRESIDENT répond qu'il sera demandé au Conseiller juridique de faire cette déclaration.

*La séance est levée à 18 h 20.*